

Compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2013

de la Commission de suivi de site

La réunion a été présidée par Madame Virginie LASSERRE, Sous-Préfète de Château-Thierry

Etaient présents

Représentants des Collectivités Locales :

- M. C. PARADOWSKI - Maire de Grisolles
- M. T. TRIQUET - Maire de Bonnesvalyn
- M. J.M. POIGNANT - Conseiller municipal commune d'Epoux Bezu
- M. M. LAURENT – Conseiller municipal commune de Bonnesvalyn

Représentants de la Société exploitante :

- M. J. LITTIÈRE - Directeur Général de VALOR' AISNE
- M. S. BURLE - Chargé de mission VALOR' AISNE
- M. N. TURPIN - Responsable agence VALNOR
- M. A. RIGAUD - Vice Président VALOR' AISNE
- M. J. WALKOWIAK - Vice Président VALOR' AISNE
- M. J.P. RENAUD – Vice Président VALOR' AISNE
- Mme S. ZULIANI – Directrice des Services Techniques VALOR' AISNE
- Mme E. BOQUET - chargée de mission VALOR' AISNE
- M. R. ELOI – représentant VALOR' AISNE

Représentants des associations de défense de l'Environnement

- M. B. PERRIN de l'association "Vie et Paysages"
- M R LEURS de l'association "Vivre à Grisolles"

Représentants des services de l'Etat :

- M. P. SAINT-SOLIEUX – DREAL de Picardie
- Mme J. POIRETTE – DDT Unité ICPE
- Mme C. COURBRANT - Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Château-Thierry
- Mme M. SIGNOLET - ARS

Ordre du jour :

- Présentation du rapport d'activité de 2011 et 2012
- Bilan des contrôles réalisés en 2011 et 2012 par la DREAL
- Etat d'avancement du dossier de demande d'autorisation
- Suivi des plaintes et mise en place d'un réseau de surveillance "odeurs"
- Questions diverses

Madame la Sous-Préfète de Château-Thierry ouvre la séance et précise, en préambule, les points suivants :

- l'objet de la présente commission et de la réunion de ce jour est indépendant du dossier de demande d'autorisation en cours d'instruction.
- suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2012 portant création d'une nouvelle commission de suivi du site, il y a lieu, conformément à l'article 3 de l'arrêté, d'élire un bureau.

Les différents collèges seront consultés dans les prochaines semaines afin que chaque collège propose un candidat. Un vote sera réalisé pour élire le bureau lors de la prochaine réunion de la commission.

Après un bref rappel de l'historique réglementaire du centre, Madame la Sous-Préfète donne la parole aux représentants de VALOR' AISNE pour une présentation de l'activité du site en 2011 et 2012.

1 - Présentation du suivi d'exploitation du site pour les années 2011 et 2012

Monsieur TURPIN, représentant la société VALNOR exploitant l'Ecocentre pour le compte de VALOR' AISNE, présente le bilan des années 2011 et 2012.

La présentation est jointe au compte-rendu.

Monsieur TURPIN précise notamment que le dégazage a commencé depuis début 2011. Le biogaz était détruit initialement au moyen d'une torchère. Depuis début 2012, il est valorisé au moyen d'une chaudière et d'un échangeur à plaques.

Concernant le suivi des eaux superficielles et souterraines, la qualité des eaux demeurent constantes, et les concentrations sont similaires aux valeurs relevées avant l'ouverture du centre.

A la demande de Madame la Sous-Préfète, les questions suscitées par cette présentation seront posées en fin de réunion lors des questions diverses.

2 - Bilan des contrôles réalisés en 2011 et 2012 par la DREAL

La DREAL présente les missions de l'inspection des installations classées et les bilans des années 2011 et 2012. La présentation est jointe au compte-rendu.

La DREAL précise que 4 inspections ont été effectuées au cours de ces 2 dernières années ainsi qu'un contrôle inopiné sur les eaux pluviales rejetées.

L'inspection du 10 mars 2011 a donné lieu à une proposition de mise en demeure de régulariser la situation administrative, proposition ayant fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 18 mars 2011.

Suite à cet arrêté, un dossier de demande d'autorisation a été déposé en juin 2011 et fait l'objet de plusieurs compléments.

Selon les dispositions de l'article R 512-19 du Code de l'environnement, l'étude d'impact contenue dans ce dossier doit être soumise à l'avis de la commission de suivi de site.

Cette étude n'a pas été jointe à la convocation de la présente commission.

Ceci étant, Madame POIRETTE rappelle que cette étude est consultable sur le site de la préfecture dans le cadre de l'enquête publique liée au dossier de demande d'autorisation.

Monsieur PERRIN de l'association "Vie et Paysages" tout en reconnaissant avoir consulté cette étude, souhaite un délai supplémentaire pour se prononcer sur le contenu de l'étude d'impact.

Madame la Sous-Préfète prend acte et propose qu'un vote soit réalisé lors d'une prochaine commission qui devrait se dérouler avant la signature de l'arrêté du préfet, soit avant l'été.

Tous les membres de la commission ont reconnus avoir eu connaissance de cette étude et ne souhaitent pas obtenir le document papier.

3 – Rappel de l'état d'avancement du dossier de demande d'autorisation, pour information.

Le dossier de demande d'autorisation est en cours de consultation publique. L'enquête se déroule du 5 décembre 2012 au 16 janvier 2013.

Après la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête convoque, dans la huitaine, le demandeur et lui communique sur place les observations écrites et orales, qui sont consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai de douze jours, un mémoire en réponse.

Le président de la commission d'enquête rédige, d'une part, un rapport dans lequel il relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies, d'autre part, ses conclusions motivées, qui doivent figurer dans un document séparé et préciser si elles sont favorables ou non à la demande d'autorisation.

Il envoie le dossier au préfet dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse.

Le préfet adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au président du tribunal administratif, au demandeur et aux maires des communes comprises dans le périmètre de l'enquête publique.

Toute personne peut prendre connaissance à la préfecture et à la mairie de la commune d'implantation du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments sont mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée qui ne peut être inférieure à un an à compter de la décision finale.

4 - Mise en place d'un réseau de surveillance "odeurs" et suivi des plaintes

Monsieur LITTIÈRE, Directeur de VALOR' AISNE et monsieur BURLE ont présenté le projet de réseau de surveillance de la qualité de l'air que Valor'Aisne compte mettre en place en 2013.

Ce réseau permettra de connaître plus précisément les concentrations en biogaz et ses composés à proximité du site et de régler les installations de traitement en fonction des résultats obtenus en s'appuyant sur des citoyens volontaires identifiés par les maires qui pourront signaler les mauvaises odeurs. Les personnes concernées participeraient directement au dispositif par le biais d'internet. Une description du procédé est disponible sur le site <http://www.aromaconsult.com/>.

Il est convenu qu'une réunion publique sera organisée par Valor'Aisne afin de présenter le dispositif de surveillance « odeurs ». Cette réunion sera préparée par une réunion technique entre Valor'Aisne et les maires concernés. Les modalités de mise en place de ce dispositif devront être présentées à la prochaine Commission de suivi de site. Ce dispositif pourra être élargi à Rocourt Saint Martin.

Monsieur le maire de Grisolles approuve cette démarche et rappelle que le nombre de plaintes relatives notamment aux odeurs est important, et bien supérieur au nombre de réclamations écrites.

Monsieur le maire de Bonnesvalyn s'inquiète de l'impact sur la santé des émissions d'odeurs.

Monsieur SAINT-SOLIEUX précise qu'à ce jour, toutes les études réalisées sur le sujet depuis une dizaine d'années n'ont pas démontré d'incidence directe des émissions de biogaz, issues du centre de stockage de déchets non dangereux, sur la santé publique.

5- Questions diverses

Monsieur PERRIN de l'association "Vie et Paysage" demande si les vapeurs d'eau émises par l'évaporateur présentent des risques pour la santé

Monsieur TURPIN répond que les installations sont contrôlées régulièrement et que les vapeurs sont analysées au niveau pH et conductivité.

Monsieur PERRIN constate que le piézomètre PZ1 est toujours à sec. Il demande à ce que les résultats d'analyses des piézomètres soient disponibles.

Madame la Sous-Préfète demande à Valor'Aisne de mettre les résultats d'analyses en ligne sur internet (www.valoraisne.fr)

Monsieur LITTIÈRE approuve et indique qu'ils seront consultables sur le site de Valor'Aisne.

Monsieur PERRIN souhaite savoir si des lixiviats ont été traités à l'extérieur du site.

Monsieur TURPIN indique qu'environ 400 m3 de lixiviats ont été envoyés pour traitement vers le centre de traitement SITREM à Noisy le Sec.

Enfin, Monsieur LITTIÈRE tient à préciser que la dégradation de la qualité des eaux du ru Garnier dénoncée par monsieur LEVEQUE, maire de Rocourt St Martin, en fin d'année 2012, n'est pas due à l'Ecocentre mais au ruissellement des eaux pluviales en provenance des champs voisins (photos ci-jointes)

En l'absence de questions supplémentaires Madame la Sous-Préfète clôt la réunion à 12H15 et remercie l'ensemble des participants.

La Sous-Préfète de Château-Thierry,



Virginie LASSERRE